

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Etude et investigations de CoGEF	2
3. Préavis 2018 et antérieur	2
4. Motions, interpellations et postulats 2018	3
5. Gestion du patrimoine	4
6. Gestion du personnel ou RH	4
7. Questions	4
8. Conclusions.....	6

1. Introduction

Le travail de CoGEF pour le rapport de gestion annuel est régi par le règlement du Conseil Intercommunal.

Chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations ou ses vœux aux commissions et d'exiger qu'il en soit donné connaissance au Conseil lors de la présentation du rapport. La CoGEF souhaiterait que les observations ou vœux soient adressés au plus tard au 31 décembre, afin de planifier ses activités de travail de gestion.

Le mandat de la CoGEF est d'examiner les comptes de l'Association, ainsi que la gestion du Comité. Ce qui veut dire que le droit d'investigation de la commission de gestion est illimité dans le cadre de son mandat. Le Comité est tenu de mettre à sa disposition tous les documents et renseignements nécessaires.

Le secrétaire du Conseil met à sa disposition, sur demande, les documents officiels et les archives du Conseil. Les membres de la commission de gestion sont tenus au secret de fonction.

La commission vérifie que les dispositions légales, statutaires et réglementaires aient été observées. En outre elle contrôle notamment :

1. la tenue des documents officiels et des archives de l'Association, ainsi que des écritures du Comité ;
2. l'entretien des biens de l'Association et le bon fonctionnement de ses installations ;
3. le fonctionnement de l'administration ;
4. l'exécution des décisions du Conseil.

Les membres de la CoGEF 2018-2019

Président :	Jean-Pierre Annichini	Délégué commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Isabelle Corpataux	Déléguée commune de Vully-les-Lacs
Membre :	Christelle Roduit	Déléguée commune de Faoug
Membre :	Maurizio Piazza	Délégué commune de Cudrefin
Membre :	Alexander Grebien	Délégué commune d'Avenches

2. Etude et investigations de CoGEF

La CoGEF s'est réunie à plusieurs reprises pour définir de quelle manière elle allait mettre une structure en place, afin d'élaborer un rapport clair et succinct sur la gestion de l'ASIA. Le but est d'établir un plan qui permet de suivre un fil rouge sur des années et d'obtenir un suivi des activités au sein de l'ASIA.

La commission de gestion, composée de Mmes Christelle Roduit et Isabelle Corpataux, MM. Annichini, Piazza et Grebien s'est réunie le 1^{er} mai en présence du CoDIR. Des informations détaillées et les réponses à toutes nos questions ont été données.

Pour cela la CoGEF a décidé de définir les 3 axes sur lesquels elle souhaite investiguer et contrôler ces prochaines années.

1. Gestion du patrimoine immobilier
2. Organisation du CoDIR et la Direction de l'ASIA
3. Gestion du personnel

3. Préavis 2018 et antérieur

Préavis 01/2017	Conseil intercommunal de l'ASIA 31 mai 2017 à Cudrefin
Titre	Règlement concernant le personnel intercommunal
Décision	Refusé,
Commentaire	La CoGEF avait décidé de ne pas amender ce préavis, car elle estimait qu'il y avait trop de points désaccord entre le CODIR et la CoGEF

Préavis 02/2017	Conseil intercommunal de l'ASIA 31 mai 2017 à Cudrefin
Titre	Vacations et indemnités du Comité de Direction, du Conseil intercommunal et du Conseil d'établissement
Décision	Accepté à l'unanimité
Commentaire	Comité de direction : CHF 30.00 à CHF 40.00 /heures Conseil d'établissement : indemnités inchangées. Conseil Intercommunal : indemnité passe de CHF 25.00 à CHF 40.00 /heure Indemnités kilométriques inchangées

Préavis 03/2017	Conseil intercommunal de l'ASIA 31 mai 2017 à Cudrefin
Titre	Demande de crédit extra budgétaire pour la mise à niveau informatique au collège Sous-Ville à Avenches, bâtiments existants A et B
Crédit	CHF 73'000,00 trésorerie courante
Décision	Accepté à l'unanimité
Commentaire	La parole n'a pas été demandée

Préavis 04/2017	Conseil intercommunal de l'ASIA 25 octobre 2017 à Chabrey
Titre	Règlement du Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire d'Avenches et environs
Décision	Accepté à l'unanimité
Commentaire	La parole n'a pas été demandée

Préavis 01/2018	Conseil intercommunal de l'ASIA 23 mai 2018 à Avenches
Titre	Règlement concernant le personnel intercommunal
Décision	Accepté à l'unanimité
Commentaire	Ce préavis a été présenté à la suite du refus du préavis 01/2017 La parole n'a pas été demandée

4. Motions, interpellations et postulats 2018

Motion	Conseil intercommunal de l'ASIA 23 mai 2018 à Avenches
Titre	"Claire-Marie Spahr et consorts concernant la mise en place de nouveaux horaires et accueil de midi »
Décision	La motion est acceptée à la large majorité Les délégués, à l'unanimité, acceptent qu'une commission extraordinaire soit désignée ultérieurement.
Statut	Terminé
Commentaire	À la suite des directives du Préfet, ainsi que du service juridique de l'Etat de Vaud, ladite motion a été rejetée et a été présentée sous forme d'interpellation Conseil Intercommunal du 31.10.2018

Interpellation	Conseil intercommunal de l'ASIA 31 octobre 2018 Faoug
Titre	« Accueil des élèves durant la pause de midi à Avenches et à Salavaux »
Statut	Ouvert
Commentaire	M. Gaetan Aeby informe que, suite à cette interpellation, une réponse écrite complète sera faite ultérieurement. Néanmoins, il répond déjà à plusieurs points

Postulat	Conseil intercommunal de l'ASIA 31 octobre 2018 Faoug
Titre	« Réalisation d'une enquête de satisfaction et des besoins auprès des parents d'élèves »
Décision	Est accepté à la majorité, un contre et cinq abstentions.
Commentaire	La parole a été prise à plusieurs reprises

Postulat	Conseil intercommunal de l'ASIA 31 octobre 2018 Faoug
Titre	Elaboration d'un règlement en vue de l'octroi d'une indemnité de repas
Décision	Accepté à l'unanimité
Commentaire	La parole a été prise à plusieurs reprises

5. Gestion du patrimoine

Les différents bâtiments propriété de l'ASIA nous ont été présentés. Nous relevons le fait que seuls les bâtiments de Sous-Ville et de la crèche Pinocchio à Avenches sont propriété de l'ASIA, contrairement aux bâtiments scolaires de Vully-les-Lacs, Cudrefin et Faoug, qui appartiennent aux communes.

Sur le site d'Avenches, 3 bâtiments sont présents. Le bâtiment A comporte 10 classes, un réfectoire, la bibliothèque, la piscine et les 3 salles de gym, ce qui correspond à 46 locaux séparés.

Le bâtiment B comporte 9 salles de classe et deux salles de dégagement ainsi que 6 salles spéciales (TM, musique), ce qui correspond à 36 locaux séparés.

Le bâtiment C comporte 8 salles de classes, le secrétariat ainsi que les locaux de la Direction des écoles et de l'ASIA, les salles de conférence et de PPLS, deux salles d'économie familiale et deux salles de réception.

Aussi, le site comporte également les infrastructures sportives telles que la piste d'athlétisme et les différents préaux.

3 concierges sont occupés à 100% pour l'entretien courant ainsi qu'un apprenti agent d'exploitation. De plus, 3 personnes engagées à l'heure, pour un EPT de 1,8 s'occupent des nettoyages.

Les aménagements extérieurs sont en partie sous-traités par des entreprises de la région.

Actuellement, les salles de gym triples sont occupées à 64 %. Des locations sont possibles pour les sociétés des communes membres à des prix préférentiels et pour les communes plus lointaines, à un prix plus élevé. Le CoDIR encourage les communes à promouvoir d'autres activités sportives que celles déjà proposées afin d'augmenter le taux d'occupation de ces salles.

6. Gestion du personnel ou RH

Le CoDIR a informé la CoGEF qu'il est en train de mettre en place une stratégie, les descriptions de fonctions, et une gestion des risques pour toute la structure de l'ASIA. Le CoDIR propose judicieusement de reporter les investigations pour le prochain rapport de gestion. Et donne la possibilité de débiter le travail de gestion dès cet automne pour le rapport 2019.

7. Questions

Question 1 :

Est-ce que l'ASIA a des informations sur des études démographiques de nos 4 communes pour les prochaines 5 années ? Existe-t-il une extrapolation des coûts pour cela ?

Réponses :

L'ASIA a pu disposer d'une projection démographique, effectuée par l'ancien directeur des écoles, liée à la scolarisation jusqu'en 2016, avec une estimation jusqu'en 2030, mais on constate qu'elle ne correspond pas à la réalité. M. Martin avait pronostiqué 1200 élèves en 2025 et on a déjà atteint les 1220 élèves.

En 2018, une étude financière a été demandée à Pop et Poppa quant à la faisabilité de la création de notre propre réseau. Dans cette étude il a été repris les projections démographiques du SCRIS (Service Cantonal de recherche et d'information statistique) pour 2020, 2025, 2030.

Précolaire	2018	2020	2025	2030
Enfants 0-4 ans	537	555	597	627
Besoins en place (taux d'occupation= $\sim$ 50%)	269	278	299	314
Pinocchio	34	34	34	36
AFJ	45	45	45	45
Cudrefin		22	22	22
Total offre en place	79	101	101	103
Couverture selon enfants 0-4 ans	15%	18%	17%	16%
Couverture selon besoin estimé	29%	36%	34%	33%

Parascolaire	2018	2020	2025	2030
Enfants 4-10 ans	683	705	756	792
Rose des vents	36	36	36	36
Petits Bonheurs	36	36	36	36
Castors	36	36	36	36
AFJ	50	50	50	50
Total offre en place	158	158	158	158
Couverture selon enfants 4-10 ans	23%	22%	21%	20%

Dans le cadre du prochain préavis, une mini étude plus fine, élaborée par MicroGis sera faite, uniquement pour nos 4 communes. Cette étude permettra de faire une projection plus précise en tenant compte du taux d'activité des parents, de la distribution des jours de garde, de la prise en compte de l'environnement familial des familles.

Nous n'avons pour l'instant pas associé ces études à des prévisions financières, mais dans le cadre du préavis, ce sera fait. Resterait à mettre à jour les projections scolaires.

Question 2 :

Est-ce que l'engagement d'apprentis ou de stagiaires permet de combler le manque de personnel qualifié (difficulté de recrutement) ?

Est-ce que le ratio entre le nombre EPT professionnel et non professionnel (apprentis et stagiaires) d'environ 55% (professionnel) est courant dans ce domaine d'activité ? Comment est garanti l'encadrement des stagiaires et apprentis ?

Dans le parascolaire, vous employez 3 stagiaires. Quel est leur taux d'activité ? Et comment sont recrutés ces stagiaires ? Quelle est la durée des stages ?

Réponses :

Non, il nous est interdit d'utiliser des stagiaires ou des apprentis pour combler un manque de personnel. Toutefois, ces derniers apportent une aide importante pour les tâches d'intendance, malgré qu'il nous est régulièrement rappelé que ce n'est pas leur rôle. Il nous est toutefois possible d'utiliser une apprentie de dernière année en qualité d'auxiliaire pour des remplacements ponctuels.

Pas à ma connaissance. Toutefois, le suivi des apprentis et des stagiaires doit se faire en sus des heures de travail dédiées aux enfants et à la préparation des activités.

Les stagiaires des structures parascolaires sont suivis par les responsables, avec des entretiens toutes les deux semaines avec fixation d'objectifs. Les apprentis-es de la crèche sont suivies par des

éducatrices formées (FEE). Elles sont également vues toutes les deux semaines et doivent suivre toute une liste d'exigence (analyse de séquence, projets, etc.).

Les stagiaires sont engagé-es à 80% dans les structures parascolaires, du fait qu'actuellement nos structures sont fermées le mercredi. Les stagiaires sont recruté-es via des annonces sur notre site et dans divers établissements scolaires, (educ.ch, Esede, Hefr, Cifom-Epc, gymnase de la Broye) voire dans les journaux si nous mettons une annonce pour d'autres postes. La durée est d'une année. A la crèche, nous recevons également des stagiaires pour des stages de découvertes, de 2 jours à une semaine.

Question 3 :

Quelles sont les capacités maximales d'accueil de chaque structure ?

Réponse :

Autorisation actuelle :

- Pinocchio : 34 enfants, mais conçu à la construction pour 44 places. Pour une éventuelle augmentation besoin de réaménagement des locaux.
- Castors : 36 enfants, mais selon les m2 des lieux possibilité d'accueillir jusqu'à 41 enfants
- La Rose des vents : 36 enfants, mais selon les m2 possibilité d'accueillir jusqu'à 41 enfants
- P'tit Bonheur : 36 enfants, mais selon les m2 possibilité d'accueillir jusqu'à 63 enfants

Question 4 :

Comment sont conclus les contrats de location avec les sociétés locales ? Quel est le taux d'occupation des halles de sport ?

Réponse :

- Le taux d'occupation des halles de sport a été pour 2018 de 64%.
- Les contrats sont conclus entre les sociétés et l'ASIA. Des tarifs préférentiels sont octroyés aux sociétés des communes membres. Les tarifs sont visibles sur le site Internet.

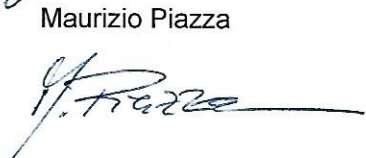
8. Conclusions

La CoGEF a souhaité structurer sa méthode de travail afin d'être plus pertinente dans ses démarches auprès du CoDIR et dans le rendu des rapports.

Elle souhaite garantir un meilleur suivi pour les prochains membres de cette commission, lors des futures législatures.

La CoGEF salue et remercie le comité directeur pour la bonne gestion globale d'une telle structure, en plein développement.

Pour la commission de gestion et finances, Faoug le 8 mai 2019.


Christelle Roduit
Jean-Pierre Annichini
Isabelle Corpataux
Alexander Grebien
Maurizio Piazza